

POLITIQUE SUR LES DROITS HUMAINS DE BDL5

1. Introduction

Dans le groupe BDL5, nous nous engageons fermement à mener nos activités de manière responsable et intègre, en respectant la dignité et les droits égaux de tous les individus. Cette politique exprime notre engagement à respecter et à promouvoir les droits humains parmi nos parties prenantes.

2. Engagement

Conformément aux principes directeurs des Nations unies sur les entreprises et les droits humains (UNGPs), les États ont le devoir de protéger les droits humains, tandis que les entreprises ont la responsabilité de les respecter. BDL5 s'engage à intégrer et renforcer les droits humains dans toutes ses opérations et sa chaîne d'approvisionnement, en alignant ses pratiques sur les normes internationales suivantes :

- La Charte internationale des droits humains,
- La Déclaration universelle des droits humains,
- Les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT),
- Les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains,
- Les normes de l'OIT sur le travail.

Nous collaborons activement avec nos partenaires, les gouvernements, des associations, des initiatives et d'autres entreprises pour influencer positivement le respect des droits humains et contribuer à des changements systémiques durables.

Nous respectons la diversité des lois en vigueur dans les pays où nous exerçons nos activités et où les gens utilisent nos produits. En cas de divergence entre la législation locale et les normes internationales en matière de droits humains, nous suivrons la norme la plus élevée ; en cas de conflit, nous adhérerons à la législation locale, tout en cherchant des moyens de respecter les droits humains internationaux dans toute la mesure du possible.

3. Impact sur les Droits Humains

Nous identifions et gérons les risques liés aux droits humains dans nos activités, en accordant une attention particulière à nos employés, aux travailleurs de notre chaîne d'approvisionnement, aux communautés locales et à nos clients. Nos efforts se concentrent sur les domaines où les impacts négatifs peuvent être les plus significatifs.

4. Domaines d'Action

Notre approche est guidée par les principes suivants, identifiés comme essentiels pour minimiser les risques et promouvoir le respect des droits humains conformément aux conventions fondamentales de l'OIT. BDL5 respecte les droits de l'homme de ses employés et attend de ses partenaires commerciaux qu'ils adhèrent à des principes d'affaires et de droits humains cohérents avec les siens.

- **Non-tolérance envers tout type de harcèlement ou de traitement dégradant** : BDL5 interdit formellement toute forme de harcèlement, de discrimination, d'intimidation ou de traitement humiliant, qu'il soit psychologique, sexuel, physique ou constituant un abus de pouvoir. Des sanctions disciplinaires strictes sont appliquées en cas de non-respect.

- **Non-discrimination et promotion de la diversité et de l'égalité des chances** : Nous nous engageons à garantir l'égalité des chances pour tous les individus, en évitant toute discrimination basée sur la race, l'origine ethnique, la nationalité, le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle, le handicap, la religion, les convictions politiques, la grossesse ou la maladie. Ceci s'applique dans le recrutement, les conditions d'emploi, la formation et l'avancement professionnel.
- **Assurer un environnement de travail sûr et respectueux de la santé** : BDL5 s'engage à fournir un environnement de travail sûr et sain, conforme aux lois et aux normes en matière de santé et de sécurité au travail, pour prévenir les accidents et promouvoir le bien-être des employés.
- **Interdiction absolue du travail forcé, de l'esclavage moderne et du travail des enfants** : Nous condamnons fermement toute forme de travail forcé, y compris le travail obligatoire ou exploité, ainsi que l'exploitation des enfants. Cette interdiction s'applique à toutes nos opérations et à notre chaîne d'approvisionnement.
- **Promotion de conditions de travail décentes** : BDL5 s'engage à offrir des salaires équitables, au moins le salaire minimum légal ou standard applicable, ainsi que des conditions de travail sécurisées et respectueuses de la dignité humaine. Nous soutenons la liberté d'association et le droit à la négociation collective pour tous les travailleurs.
- **Respect de la confidentialité des données et accès à l'information** : Nous respectons la vie privée comme un droit fondamental et nous engageons à être transparents dans la gestion des données personnelles.
- **Respect des droits des communautés locales** : Nous respectons les droits fonciers des communautés et des populations locales, en évitant tout impact négatif sur leur accès à l'eau, à un environnement sain et à une alimentation adéquate.

5. Mise en Œuvre / Actions

Nous assurons une surveillance continue de nos pratiques à travers nos politiques, notre gouvernance et rapportant publiquement nos actions chaque année. Pour concrétiser notre engagement, nous mettons en œuvre les approches suivantes :

- **Suivi régulier des partenaires stratégiques** : BDL5 s'engage à effectuer des visites régulières et à monitorer les résultats des audits sociaux et environnementaux auprès de ses partenaires stratégiques. Les entreprises du groupe sourçant des matières précieuses ont aussi en place un système de Due Dilligence et KYC. Les principaux domaines de risque seront signalés au département RSE de BDL5 au fur et à mesure qu'ils se présentent.
- **Adoption de politiques internes robustes** : Selon les enjeux prioritaires de leur stratégie RSE, les entreprises BDL5 ont mis en place des politiques RSE, des politiques d'achats responsables, des codes de conduite et des chartes diversité & égalité, intégrant nos engagements en matière de droits humains. Ces politiques sont décrites dans les

rapports/bilan RSE respectifs. Nous travaillons à uniformiser ces politiques au sein de toutes les entreprises BDL5, et la présente politique s'inscrit dans le cadre de cet effort.

- **Exercice d'une diligence raisonnable** : Les entreprises manipulant des matières précieuses pratiquent la diligence raisonnable en matière de droits humains à travers des procédures KYC (Know Your Counterparty) pour les fournisseurs et partenaires commerciaux.
- **Mécanismes de réclamation et voies de recours** : BDL5 a mis en place des mécanismes de réclamation accessibles, incluant des hotlines, personnes de confiance et mécanismes d'alerte, pour permettre aux employés et autres parties prenantes de signaler les violations des droits humains en toute confidentialité (voir point 6).
- **Sensibiliser les parties prenantes** : BDL5 sensibilise son personnel aux droits humains avec des actions menées au sein des entreprises et collaborations avec des associations à but non lucratif. Les informations sont centralisées et accessibles sur une plateforme interne. BDL5 s'engage à être transparents et à communiquer régulièrement aux parties prenantes externes par le biais de la publication des rapports RSE / Bilan RSE respectifs des entreprises du groupe.
- **Collaborer avec les parties prenantes externes** : BDL5 s'engage dans un dialogue multipartite sur les droits humains avec les parties prenantes. Nous reconnaissons que la diligence raisonnable en matière de droits humains est un processus continu, qui requiert une attention particulière en fonction des catégories de biens ou services, ainsi que des zones géographiques. Le dialogue avec les parties prenantes est essentiel pour éclairer notre approche, en tenant compte des différents acteurs impliqués.
- **Privilégier les matières premières avec traçabilité et certification** : Les matières premières présentent des risques élevés en termes de violations des droits humains. Ainsi, nous privilégions l'utilisation de matières premières favorisant la traçabilité et la diligence raisonnable en matière de droits humains. Cela inclut l'adoption de divers programmes visant à renforcer la transparence de la chaîne d'approvisionnement, tels que ceux répondant à des standards de certification rigoureux par des tiers. Nous travaillons continuellement à cartographier nos chaînes d'approvisionnement et à améliorer la traçabilité.

6. Mécanismes de Réclamation

BDL5 promeut une culture de transparence et d'intégrité où les employés et les autres parties prenantes sont encouragés à signaler anonymement toute préoccupation liée aux droits humains. Nous avons mis en place plusieurs mécanismes pour faciliter ce processus :

- **Hotlines de Réclamation** : Des hotlines / personnes de confiance anonymes sont disponibles pour permettre aux employés de signaler les violations des droits humains en toute confidentialité.
- **Mécanismes d'alerte** : Pour les entreprises traitant des matières précieuses, un mécanisme d'alerte sur les sites internet respectifs sont aussi disponibles pour les toutes les parties prenantes.

- **Protection des Informateurs** : Nous garantissons la confidentialité et la protection des informateurs qui choisiraient de signaler des violations des droits humains. Aucune forme de représailles n'est tolérée contre ceux qui choisissent de parler. Les rapports reçus sont traités de manière confidentielle et sérieuse. Toutes les plaintes sont traitées avec sérieux et équité. Nous nous engageons à enquêter sur chaque plainte de manière approfondie et à prendre des mesures correctives.

7. Gouvernance et Collaboration

La gouvernance de notre engagement en matière de droits humains est essentielle pour assurer une mise en œuvre efficace et responsable. Voici comment nous assurons une surveillance rigoureuse et une gouvernance transparente :

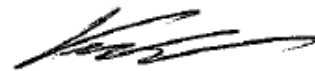
- **Responsabilité et Supervision** : Le directeur de la Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) de BDL5 est chargé de superviser la mise en œuvre de notre politique sur les droits humains. Il est responsable de la coordination des actions et de la gestion des risques.
- **Rapports et Transparence** : Nous rapportons publiquement nos actions en matière de droits humains dans nos rapports annuels RSE. Ces rapports, sur les sites internet respectifs, sont accessibles à toutes nos parties prenantes, démontrant notre engagement envers la transparence et la responsabilité.

8. Conclusion

Cette politique démontre notre engagement ferme à respecter et promouvoir les droits humains dans toutes nos opérations et chaînes d'approvisionnement. Nous sommes déterminés à créer un impact positif, durable et à répondre aux défis des droits humains par des actions concrètes et une collaboration continue avec nos parties prenantes.

Date : 01. 10. 2024

Signature :



Ken Wenger,

Administrateur & Directeur RSE